

III. METTRE EN PLACE LA CANTINE A 1 € : BOITE A OUTILS

Fiche n°1 : Je suis une DDETS et je souhaite diffuser la mesure de la Cantine à 1€ sur mon territoire



Je fais un état des lieux de la mise en œuvre de la mesure cantine à 1€ sur mon territoire

Je consulte **le site de l'ASP** et la **liste des communes éligibles à la fraction «péréquation»** de la dotation de solidarité rurale pour savoir **combien de communes sont concernées par la mesure** sur mon département : ce sont toutes celles, parmi cette liste, qui ont la compétence restauration scolaire !

Je contacte le Commissariat à la lutte contre la pauvreté de ma région, qui pourra m'informer sur le dispositif et me partager la liste actualisée des communes l'ayant mis en place. Je sais le nombre de communes qu'il reste à convaincre !

Je contacte les communes ayant mis en place la mesure sur mon département, pour recueillir leur retour d'expérience et les informer de la démarche de la DDETS de déploiement du dispositif. Il sera utile de les mobiliser pendant la phase de communication !

Je contacte d'autres DDETS très investies sur le sujet de la Cantine à 1, pour recueillir leur retour d'expérience sur leur propre stratégie de déploiement du dispositif.

- o En Auvergne-Rhône-Alpes, vous pouvez contacter la DDETS-PP de Haute-Loire (marjorie.david@haute-loire.gouv.fr) ou la DDETS de l'Ain (ddets-enfance-famille@ain.gouv.fr)



Je fais le lien avec la CAF

Je contacte la Caisse d'allocations familiales sur mon territoire, pour m'assurer de leur connaissance du dispositif et les informer du déploiement du dispositif.

Je m'assure de leur collaboration dans la transmission des données QF, indispensable dans la démarche de déploiement du dispositif : j'explique que la transmission des données des quotients familiaux aux communes permet de lever plusieurs freins à la mise en place du dispositif (crainte d'augmentation de fréquentation des cantines, difficultés à créer des grilles tarifaires adaptées). **Idéalement, je récupère la répartition détaillée des quotients familiaux** dans chaque commune ; sinon, je demande le contact à transmettre aux communes intéressées, pour qu'elles puissent contacter directement la CAF et récupérer les données.



Je communique sur le dispositif Cantine à 1 € auprès des communes

J'informe les communes sur le dispositif et son déploiement, sous plusieurs modalités :

- **J'envoie un courrier aux communes, signé par le ou la Préfète**, pour assurer de l'engagement de l'Etat,
- **J'envoie des mails aux communes**, en y joignant des **documents utiles** : par exemple, le document de présentation de la mesure et la FAQ de l'Etat,
- Je peux **créer mon propre outil de communication adapté à mon territoire**, par exemple, un flyer !³⁰

A chaque fois, je partage :

- **Les liens des sites utiles** pour les communes...
 - Le site de l'ASP, le plus complet pour informer sur la mesure et les démarches à suivre,
 - Le site ma cantine, pour en savoir plus sur le bonus Egalim d'un € par repas
- **...Et les contacts utiles !** Par exemple :
 - Le contact DDETS
 - Le contact de la CAF
 - Le contact des communes rentrées dans le dispositif sur le département, pour faciliter les échanges entre pairs
 - Le contact de l'assistance ASP, qui peut répondre à toutes les questions des communes : aidecantinescolaire@asp-public.fr, téléphone 0 809 542 124
 - Le contact pour toutes questions relatives au bonus Egalim et à la plateforme ma cantine : support-egalim@beta.gouv.fr

J'organise un **évènement large de mobilisation** autour de la mesure, par exemple, un **webinaire**, pour présenter largement le dispositif, et répondre directement aux questions des communes. Je pense à **inviter les communes déjà engagées sur le dispositif à témoigner de leur expérience, entre pairs !**

Note : je peux aussi profiter de l'organisation d'autres évènements plus larges pour communiquer sur la mesure, par exemple, les réunions des instances de coordinations de la lutte contre la précarité alimentaire organisées par la DDETS, en y conviant les communes !

³⁰ Vous trouverez en annexe le flyer de communication réalisé par l'Ansa pour la DDETS de l'Ain.



Je mobilise des relais sur le territoire

Je mobilise des relais de proximité connus des communes qui pourront appuyer la stratégie de déploiement de la DDETS :

- **L'Association des Maires de France** (AMF) départementale, bien connue des communes, pour un relai de communication large.
 - Dans l'Ain, le webinaire sur la mesure organisé par l'AMF et l'Ansa a rassemblé une quarantaine de communes !
- **Les chargés de mission de PAT**, qui ont une connaissance fine de leur territoire, investissent le sujet de la restauration collective (approvisionnement local, durable, impact environnemental...) et pour qui la Cantine à 1 € permet d'investir l'axe de justice sociale, nécessaire pour obtenir une labellisation de niveau 2. Ils peuvent relayer les informations de la DDETS, et idéalement, **mobiliser plus directement les communes, en décrochant leur téléphone !**

Fiche n°2 : J'accompagne une commune à mettre en place la Cantine à 1€

Vous êtes une chargée de mission de PAT ou d'une autre structure, et dans le cadre du déploiement du dispositif Cantine à 1 €, vous êtes mobilisé-e pour accompagner des communes à mettre en place le dispositif. Prenez contact avec les communes éligibles et n'ayant pas encore mis en place le dispositif (cf. fiche 1, étape 1), et proposez-leur des « entretiens d'accompagnement » à la mise en place de la mesure. Après cette première étape, voici la marche à suivre !

AVANT UN ENTRETIEN D'ACCOMPAGNEMENT



Je m'informe sur la mesure

Je m'informe en détail sur la mesure ses modalités de mise en œuvre pour la présenter aux communes : je consulte [Le site de l'ASP](#), [le document de présentation de la mesure](#) et [la FAQ](#) de l'Etat.

J'anticipe les questions fréquentes des communes : souvent, les communes s'inquiètent de l'impact budgétaire de la mesure. Je m'informe sur [les mécanismes permettant de limiter ces impacts](#) et qui leur permettent souvent de mesurer un impact neutre de la mise en place du dispositif sur les budgets de la commune (en fonction des tarifs pratiqués auparavant).

Je contacte les communes ayant mis en place la mesure sur mon département, pour recueillir leur retour d'expérience. Je comprends qu'elles ont été leurs difficultés potentielles à la mise en œuvre pour aider au mieux les prochaines communes, et les impacts de la mesure jusqu'ici pour la commune, les familles et les enfants, pour motiver à entrer sur le dispositif ! Je leur demande s'ils accepteraient d'être recontactés par des communes qui s'intéressent à la mesure : souvent, les échanges entre pairs sont plus efficaces !



Je prépare une trame d'entretien

Je prépare une trame d'entretien pour guider l'entretien d'accompagnement, en listant **les questions indispensables pour comprendre le contexte de la commune** et adapter mon accompagnement.

Quel est le contexte socio-économique de la commune ? La compétence restauration scolaire relève-t-elle de la commune ? Qui gère la cantine (la commune ou une autre structure) ? Combien d'établissements scolaires sur la commune, combien d'enfants scolarisés, combien d'enfants inscrits à la cantine ? Quelle tarification est en place aujourd'hui (unique ou dégressive), et quel prix facturé aux familles ?



Je contacte la CAF et je crée un tableau recensant les données de la commune

- Je contacte la CAF et je récupère les données concernant la **répartition détaillée des quotients familiaux** dans chaque commune (Voir Fiche 1 étape 2).
- Je crée un tableau Excel compilant les données de la commune accompagnée uniquement : j'indique la répartition détaillée des QF, et je mets en évidence **le nombre d'enfants concernés par la mesure** (QF égal ou inférieur à 1000), en indiquant le pourcentage d'enfants que cela représente sur la commune.

PENDANT L'ENTRETIEN D'ACCOMPAGNEMENT



Je comprends...

- ... **le besoin de la commune en mesurant son avancement sur le sujet** (cf étape 2).
- ... **le contexte de la commune**, en posant les questions de ma trame d'entretien

La commune souhaite-t-elle une présentation détaillée de la mesure, une aide à la construction d'une grille tarifaire, a-t-elle des questions précises ? Je m'adapte au besoin et j'y réponds !



Je partage le tableau des données QF CAF de la commune.

Il permet d'identifier clairement le besoin, d'anticiper (ou non) une augmentation de fréquentation de la cantine (en comparant avec le nombre d'inscrits actuels), et de réfléchir à une grille tarifaire adaptée.



Je présente les prochaines étapes dans la mise en place de la mesure

Construire une grille tarifaire, valiser la nouvelle tarification en conseil municipal, et déposer son dossier de demande auprès de l'ASP (démarche détaillée sur [leur site, rubrique « Comment l'obtenir ? »](#)).

APRÈS L'ENTRETIEN



J'envoie un mail à la commune reçue en entretien en joignant :

Les documents utiles :

- Le tableau des données CAF,
- Le document de présentation de la mesure et la FAQ de l'Etat,

Les liens des sites utiles

- Le site de l'ASP, le plus complet pour informer sur la mesure et les démarches à suivre,
- Le site ma cantine, pour en savoir plus sur le bonus Egalim d'un € par repas

Les contacts utiles :

- Le contact des communes rentrées dans le dispositif sur le département et ayant un profil similaire, pour faciliter les échanges entre pairs
- Le contact de l'assistance ASP, qui peut répondre à toutes les questions des communes : aidecantinescolaire@asp-public.fr, téléphone 0 809 542 124
- Le contact pour toutes questions relatives au bonus Egalim et à la plateforme ma cantine : support-egalim@beta.gouv.fr



Je reste disponible, en répondant aux questions des communes, et je prends des nouvelles sur leur avancement !

Fiche n°3: Je suis une commune qui souhaite mettre en place la Cantine à 1€

Vous êtes une commune et vous souhaitez mettre en place le dispositif Cantine à 1€. Si aucune structure ne propose d'accompagnement sur votre territoire, ou que vous souhaitez vous lancer en autonomie, c'est possible : voici la démarche à suivre !



Je vérifie mon éligibilité à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale

C'est le premier pré-requis pour bénéficier de l'aide. Pour cela, je consulte le tableau de recensement des communes éligibles à la DSR sur le site de l'ASP.

Note : les regroupements pédagogiques intercommunaux et les établissements publics de coopération intercommunale sont éligibles à la mesure quand au moins les 2/3 de la population sont domiciliés dans des communes éligibles à la DSR Péréquation.



Idéalement, je contacte la CAF pour obtenir la répartition détaillée des quotients familiaux sur ma commune.

Ces données me permettent d'identifier clairement le besoin, d'anticiper (ou non) une augmentation de fréquentation de la cantine (en comparant avec le nombre d'inscrits actuels), et de réfléchir à une grille tarifaire adaptée. Sinon, **je demande aux familles de fournir leur attestation de quotient familial CAF**, en expliquant que la commune étudie la mise en place d'une mesure pouvant aider les familles les plus défavoriser à payer les frais de cantine.



Je crée une grille tarifaire

La grille tarifaire de restauration scolaire progressive en fonction du quotient familial des familles, doit prévoir au moins 3 tranches. Deux règles sont à respecter :

- Au moins une tranche inférieure ou égale à 1€, et une supérieure à 1€
- Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux enfants des familles dont le Quotient Familial CAF est inférieur ou égal à 1000 €
- Note : je ne dois pas obligatoirement attribuer le tarif à 1€ à toutes les familles ayant un QF entre 0 et 1000 € ; je peux choisir, par exemple, de le réserver aux familles avec un QF entre 0 et 700€ !

➤ Exemples de tarifications éligibles :

Quotient familial (€)	Tarif
0 – 499	0,00 € *
500 – 799	1,00€ *
800 et +	3,00 €

Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
0 – 599	0,98 € *	0,88 € *	0,78 € *
600 – 1199	3,16€	2,92 €	2,72€
1200 et +	3,22 €	2,98 €	2,75 €

Tranche	Quotient familial (€)	Temps méridien
T1	0-457	0,70 € *
T2	458-578	1,00 € *
T3	579-750	2,91 €
T4	751-950	3,64 €
T5	951-1250	3,82 €
T6	1251-1500	3,89 €
T7	1501-2000	4,00 €
T8	2001 et +	4,19 €

Exemples de grilles tarifaires éligibles issues de la FAQ de l'Etat relative à la mesure cantine à 1€, disponible sur le site de l'ASP.



Je fixe cette nouvelle tarification sociale en conseil municipal par une délibération.



Je vérifie mon éligibilité au bonus Egalim

Le bonus Egalim est un abondement de l'Etat pour atteindre 4€ reversés à la commune par repas facturé à 1€ maximum aux familles concernées par la mesure, au lieu de 3€ par repas. Pour en bénéficier, **je dois inscrire ma cantine par son SIRET sur le site Ma Cantine** et mettre en place un système de suivi des achats, à télédéclarer sur le site³¹.



Je transmets le dossier justifiant de mon éligibilité au dispositif à l'Agence de Services et de Paiement (site de l'ASP).

Télécharger, remplir et fournir les 3 documents suivants :

- Le **formulaire d'identification** complété, daté et signé informatiquement ;
- La **délibération ou la décision** instaurant la tarification sociale ;
- La **convention triennale** complétée en première page et signée,
- Si vous le souhaitez, l'**avenant EGALim à la convention triennale** pour pouvoir bénéficier de la bonification de 1 € supplémentaire lié à l'inscription sur le site « Ma cantine »

Depuis le 1^{er} juillet 2024, pour bénéficier de l'aide, vous devrez déposer ce dossier de demande à l'ASP sur le [portail Unique Multi-Aides](#). Vous trouverez sur le site de l'ASP un guide pour utiliser le portail et déposer votre dossier de demande.

³¹ Pour plus d'information sur la procédure, consulter la page 3 de [la FAQ](#) de l'Etat, ou contacter l'adresse mail support : support-egalim@beta.gouv.fr



L'ASP procède au contrôle de mon éligibilité.

- Après accord de l'ASP, **je transmets le formulaire de demande de remboursement pour le quadrimestre** souhaité (dès la fin du quadrimestre et au plus tard 6 mois après), sur le portail Unique Multi-Aides.
- L'ASP s'occupe ensuite de me verser directement les subventions !

Je peux maintenant proposer des repas à 1 € aux familles les plus défavorisées de ma commune !

Tout au long de ma démarche, je n'hésite pas à contacter l'assistance ASP, qui peut répondre à toutes mes questions : aidecantinescolaire@asp-public.fr, téléphone 0 809 542 124